

Appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation de démarches socialement innovantes en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Séance plénière du 23 juin 2016

Le CESER soutient la poursuite de la dynamique initiée sur l'innovation sociale,

Cette délibération concernant l'ensemble du territoire de la région ALPC s'inscrit dans le prolongement des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) préexistants des anciennes Régions Aquitaine et Poitou-Charentes avec pour objectif de maintenir la dynamique initiée sur un domaine en forte évolution. Le projet s'inscrit dans une perspective de capitalisation des expérimentations et de repérage d'initiatives, que le CESER apprécie.

Il soutient l'initiative du Conseil régional de se doter d'une politique transversale pour développer les démarches socialement innovantes dans les TPE et l'économie sociale et solidaire. Ce projet d'AMI affiche une politique volontariste pour expérimenter et accompagner l'innovation sociale de manière transversale, à l'échelle de la région, en s'appuyant sur ses compétences, en lien avec les territoires infra régionaux.

mais souhaite des précisions sur le projet,

Le CESER souhaiterait être consulté sur le cahier des charges qui permettra de concrétiser ce projet, comme pour les autres AMI, alors qu'il n'est prévu qu'une délibération de la Commission permanente du Conseil régional.

Sur ce sujet, les attentes portent sur :

- un bilan préalable des initiatives déjà engagées dans chacune des anciennes régions pour mesurer leur efficacité, les adaptations nécessaires, les points d'appui pertinents, notamment l'intérêt d'un guichet unique,
- la gouvernance mise en place pour l'animation de cet AMI,
- l'identification des critères d'éligibilité des projets et des résultats attendus de manière à pouvoir réaliser les indispensables évaluations de cette politique expérimentale,
- les critères financiers pour accompagner les projets au regard des enveloppes déjà identifiées dans le budget prévu pour l'innovation sociale (700 000 €),
- l'articulation avec les règlements d'intervention actuels.

Le CESER souligne que cet AMI prévu sur un délai court pour la soumission des projets, ce qui ne facilitera pas le travail d'élaboration de propositions par les acteurs de terrain, va surtout permettre de lancer les projets en attente, s'inscrivant dans les dynamiques initiées notamment par les AMI antérieurs.

dans l'attente de sa prise en compte par les prochains schémas,

Le CESER considère que cette démarche va permettre de conforter l'intérêt d'une réelle prise en compte de ce type d'innovation dans les grands schémas régionaux en cours d'élaboration : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation SRDEII), pour lequel il apportera une contribution intégrant ces domaines d'innovation, ou à venir Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET), Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) afin de promouvoir et d'expérimenter les démarches d'innovation sociale dans l'ensemble des activités et sur l'ensemble des territoires de la grande région.

Le CESER sera attentif à la traduction dans les différentes politiques régionales des objectifs opérationnels de cet AMI, que ce soit au niveau des politiques territoriales, en lien avec les collectivités ou en appui à l'animation et la structuration de réseaux, à l'accompagnement de projets, à la recherche/action, mais aussi à la diffusion et au transfert de ces expérimentations.

et de la nécessaire valorisation des projets et de leurs résultats.

Afin de mieux expliciter l'objet de cet AMI, le CESER aurait souhaité que quelques exemples concrets issus des projets du précédent AMI (aquitain) soient présentés, illustrant le type d'initiatives qui peuvent être appuyées. Ceci participerait à l'objectif de diffusion et d'incitation recherché. Compte tenu de l'intérêt du sujet, le CESER souhaite être informé des projets retenus et des retours d'expérience qui en découleront.



Vote sur l'avis du CESER
**« Appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation
de démarches socialement innovantes en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes »**

213 votants
Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER ALPC